

1961
281 M. Marc Quentin, Architecte D. P. L. G., B^o de la
Salade à Royan, a été chargé de la construction du Centre
de Santé.

Il a présenté un avant-projet qui a recueilli
l'accord du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal

Vu le projet présenté

Vu l'avis de la Commission des Finances
autorise M. le Maire à signer le contrat d'architecte avec
M. Quentin Marc, chargé de la Construction du Centre de
Santé.

Approuvé à l'unanimité

III. - Surveillance des plages - Indemnités journalières

1961
282 Depuis le 1^{er} juillet, cinq maîtres-nageurs-sauveteurs
des Compagnies Républicaines de Sécurité, assurent la sur-
veillance des plages et leur mission cessera le 15 septembre
prochain.

Par lettre en date du 2^e juin, M. le Préfet J. G. A. M.
de la IV^e région a fait connaître que le montant des indem-
nités journalières de déplacement versés aux intéressés par
l'Administration, soit 115 NF devrait être remboursé au
Trésor par la Municipalité.

La Commission des Finances a donné un avis
favorable à ce projet dans sa réunion du 23 août.

Le Conseil Municipal

Vu la circulaire de M. le Préfet J. G. A. M. E. de la
IV^e région en date du 2^e juin 1961

Vu l'avis de la Commission des Finances
décide

- de rembourser au Trésor le montant des indemnités jour-
nalières versés par l'Administration aux cinq maîtres-
nageurs-sauveteurs des C. R. S. affectés aux plages de
Royan sur la base de 115 NF par jour de surveillance
- que la dépense sera imputée sur le Chapitre IV, article 4
du Budget " Frais de surveillance saisonnière et touris-
tique ", un complément étant inscrit au B. S. 1961

Approuvé à l'unanimité